

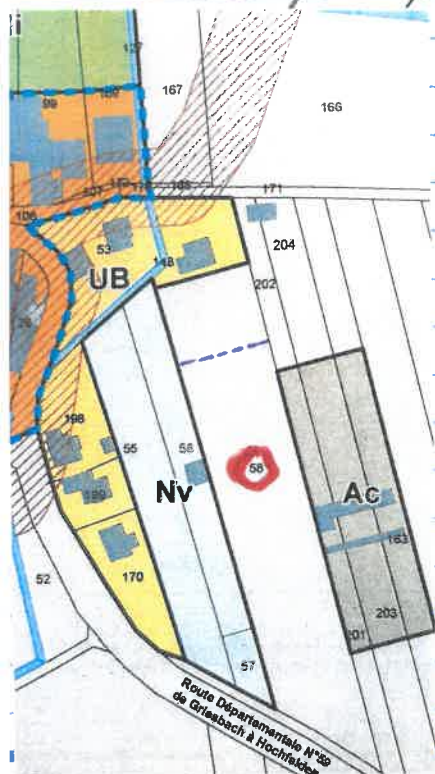
Objet: Concerne la parcelle n°58 / section 533 07 à Wilshausen.  
Contestation du tracé de la limite Sud de la zone UB.

Propriétaire de l'ensemble de la parcelle 58 (75 ares),  
je constate un tracage de la zone UB établie, côté Sud, à environ  
2 mètres à l'arrière de ma maison (propriété bâtie de 5,3 ares)  
ne me permettant plus de réaliser mes projets d'installation  
d'un petit hangar de stockage de bois, abri de jardin, etc...  
De même l'installation d'une piscine enterrée me serait désormais  
impossible.

En effet j'ai réalisé, au moment de la construction de  
mon habitation, un plateau enherbé d'une largeur d'environ  
20 mètres à l'arrière de la maison, côté Sud. Ce plateau est  
surélevé par rapport au reste de la parcelle; j'y ai  
installé un jardin, des plantations d'ornement. Je l'utilise  
comme espace extérieur à mon habitation.

De plus, concernant la zone de coulée de boue à proximité  
de mon terrain, mes grands-parents, parents et moi-même, tous  
habitent le village, depuis plus de 100 ans pour mes grands-parents,  
n'avons jamais constaté de coulée de boue sur les parcelles  
58 et celles d'en face 166 et 167. Le tracage de cette zone  
ne correspond pas aux observations faites depuis un siècle.

Je sollicite votre bienveillance afin de  
prendre en compte la réalité du terrain et  
de me permettre de poursuivre la réalisation  
de mes projets sur mon propre terrain.



----- Limite actuelle du plateau enherbé  
de mon terrain, côté Sud.